La Page de Barzun

Le bulletin d'informations de votre commune

LE MOT DU MAIRE

Chères barzunaises et chers barzunais,

Sur la « Page de Barzun » du mois de décembre dernier, je vous ai fait part de mes interrogations au sujet de la création d'une nouvelle communauté de communes que le Préfet nous a imposée alors que le souhait des élus de Barzun était de partir rejoindre le Pays de Nay.
Rien n'y a fait et depuis le 1er janvier 2017, Barzun fait partie de la structure « imposante » désormais appelée ***Communauté de Communes Nord Est Béarn*** (CCNEB).
Cette CCNEB composée de ***74 communes*** contre 15 avec la CCOG, et surtout nous nous retrouvons à ***99 élus*** pendant les réunions !
Maintenant que nous sommes regroupés, il faut tenir compte des décisions déjà entérinées par les autres communautés avant la fusion, à savoir pour ne citer que les plus importants l'échangeur autoroutier de Morlàas, la Maison de retraite de Lembeye, l'agrandissement crèche de Nousty, etc…
Il se murmure que Labatmale et Nousty veulent reprendre leur indépendance et quitter la CCNEB pour aller au Pays de Nay (Labatmale) et l'Agglo de Pau (Nousty)! Le Préfet doit encore trancher.
Les élus de Barzun, respectueux de la décision préfectorale, resteront à la CCNEB afin d'y apporter notre pierre et rester dans le bassin de vie de Pontacq…
Toutefois la vie de notre commune continue et le Conseil Municipal travaille dans le seul but de prendre des décisions à la hauteur de ses moyens pour améliorer votre quotidien en investissant judicieusement pour l'avenir.

L'examen des comptes de l'année 2016, présente une situation saine approuvée par le Trésor Public et la Préfecture.
Les associations barzunaises ont bien joué leur rôle cette année encore avec vitalité et nous apportons tout notre soutien et notre reconnaissance envers les animateurs bénévoles.
Merci à Gilles Barrère qui a géré pendant 8 ans la destinée du Trinquet avec son équipe.
Le hand-ball, riche de joueurs et de spectateurs, a eu de beaux résultats. Un grand bravo aux jeunes filles moins de 11 ans devenues « Championnes départementales ».
Le Comité des Fêtes va devoir se structurer pour recommencer une bonne saison festive. Toute personne intéressée sera la bienvenue.
Petit bémol pour la Bibliothèque, riche d'ouvrages récents, de revues (jardinage, animaux, pêche, etc…), de livres d'enfants, dont la fréquentation est assez faible et mériterait de nous tous une visite pour y feuilleter ou emprunter de la lecture. Tout est gratuit pour vous, tout est informatisé. Je remercie ici les bénévoles qui inlassablement gèrent cette bibliothèque et assurent avec persévérance des permanences 2 fois par semaine (mardi après-midi et samedi matin).

A l'approche de la période estivale, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances, réussite scolaire aux jeunes et beaucoup d'ombre si la canicule nous tombe dessus.

A bientôt

Le Maire
Maurice Minvielle

SOMMAIRE

Page 2 : Retour en images
Page 3 : Informations municipales
Page 7 : Informations barzunaises
Page 9 : Des barzunais à l'honneur
Page 10 : Le coin des associations
Page 12 : Intercommunauté
Page 13 : Agenda
Page 14 : Calendrier collecte déchets

RETOUR EN IMAGES

Retrouvez sur notre site Internet www.barzun.fr toute l'actualité de la commune

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 1er SEMESTRE 2017

❑ Coupe de bois 2017

Depuis le dernier tirage au sort des lots de bois à Barzun, 1 seul lot reste à attribuer. S'adresser à la mairie.
Le tarif est fixé à 14.29 € hors frais le stère de bois soit 16 € TTC.

❑ Achat parcelle THEAS-LABAN

La parcelle ZE193 d'une contenance de 216 m² (devant les propriétés Belloir-Bernard-Baussant) appartenant aux consorts THEAS-LABAN sera incorporée à la voirie communale après qu'un acte administratif soit passé. Il s'agit d'un reliquat de terre ayant servi à agrandir la rue. Accord unanime de la famille Théas pour céder à titre gratuit la parcelle.

❑ CCNEB Convention SUI – ADS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi ALUR a mis fin depuis le 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services déconcentrés de l'État pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme pour les communes compétentes et membres d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant au moins 10.000 habitants**.**

Afin de prendre en charge cette nouvelle mission, et compte tenu des actes à instruire sur la Commune dont le volume ne justifie pas la création d'un service d'instruction communal, le Maire propose de donner son accord pour que la Communauté de Communes du NORD EST BEARN confie au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion locale une mission d'assistance technique et administrative pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la Commune à compter du 1er janvier 2017 et pour une durée de 18 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que la Communauté de Communes du NORD EST BEARN fasse appel au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'instruction des demandes d'actes et autorisations relatives à l'occupation et à l'utilisation des sols de la Commune. Cette assistance suppose l'utilisation d'un logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme commun entre la Communauté de Communes, l'Agence et la Commune, en l'occurrence celui dont dispose la Communauté de Communes et **AUTORISE** le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé.

❑ Déclassement route parallèle à la RD940

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier du Conseil Départemental demandant à la commune le transfert de la route parallèle à la RD940 (route qui rejoint Pontacq le long de la ferme Larbeyou au Silo de Barzun) dans s*es chemins ruraux*. Les travaux d'entretien ayant été réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le classement en chemin rural de la voie parallèle à la RD940, longue de 635 mètres linéaires et **DECIDE** de l'intégrer au tableau des chemins ruraux de la manière suivante : CR dit « Espélagade » 635 ml longe la RD940

❑ Achat parcelle et aménagement carrefour Mansieus – Rue du Pré du Roy

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après réunion avec le Conseil Départemental et M. Pierre THEAS, un accord de principe a été trouvé pour réaliser un aménagement sécuritaire sur la sortie Rue du Pré du Roy / RD640. Trop de risques d'accidents signalés, trop de « STOP » franchi sans marquer l'arrêt. La commune va acheter une partie de parcelle avec l'aide du département. Une rencontre des riverains a eu lieu avec Marie-Pierre Cabanne pour finaliser les travaux.
Il conviendra de prévoir les frais d'acte administratif, de bornage, d'enquête publique et une partie des frais d'aménagement.
Accord à l'unanimité.

❑ Abri/Préau salle polyvalente : un projet de construction d'un préau de 120m² entre la salle polyvalente et la cantine est à l'étude. Un architecte étudie la faisabilité. Le Permis de construire est déposé.

Le projet s'élève à 41 800 € HT. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental.

❑ **Cabine téléphonique :** Monsieur le Maire informe le Conseil qu'Orange a décidé de retirer la cabine téléphonique qui ne fonctionnait plus

❑ **Voirie** Travaux engagés rue Cami Bielh, très endommagée. Il convient de faire des travaux sur la partie côté Livron aux plantations. La partie côté village (plantations à carrefour Coulat) sera réalisée après les travaux d'extension d'assainissement, d'électricité et d'aménagement des lots du « Lotissement API ». Un devis a été reçu (1ère partie) pour un montant de 25.387,50 € HT. Une demande de subvention voirie a été faite auprès du CD64.

❑ **Reprise en voirie communale parcelle ZB311**
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande a été faite pour la reprise en voirie communale d'une partie annexée au chemin de l'Aussère , propriété de M LERICHE et Mme BERNEDE, qui dessert les propriétés COURTADE, LERICHE, LABORDE, BERMUDEZ. Une délibération de principe avait été accordée en 2011 sous réserve que les travaux de revêtement et d'écoulement des eaux pluviales soient effectués. Ces travaux sont réalisés. Un acte administratif va être passé.

❑ **Tarifs cantine – Garderie 2017-2018**
Le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de modifier comme suit les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2017-2018

Cantine : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût réel du repas pris à la cantine durant l'année 2016 s'est élevé à 6,29 € pour la commune.
Pour l'année scolaire 2016-2017 le tarif facturé aux familles s'élevait à 3,40 € pour les habitants de la commune et de 4,01 € pour les hors commune.

Famille résidant sur Barzun	3.45 €
Famille Hors commune	4.07 €

Garderie : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût pour l'année 2016 s'est élevé à 3.15 € par journée enfant pour la commune et que le tarif appliqué pour la garderie était de :
Famille résidant sur Barzun : 2.15 € / jour / enfant avec un maximum de 26 € / mois / enfant et 24 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.
Pour 2017/2018 : 2.20 € / jour / enfant (le reste sans changement, avec un maximum de 26 € / mois / enfant et 24 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants).

Famille Hors commune : 2,25 € / jour / enfant avec un maximum de 29 € / mois / enfant et 26 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants.
Pour 2017/2018 :
2,30 € / jour / enfant (le reste sans changement, avec un maximum de 29 € / mois / enfant et 26 € / mois / enfant si la famille est composée d'au moins 2 enfants).

❑ **SDEPA – Entretien Eclairage public** : Le service mutualisé pour l'entretien de l'éclairage public prend fin au 31 décembre 2017. Il convient de confirmer au SDEPA l'intention de la commune de continuer à participer à cette mutualisation avant le 14 juillet 2017. ***Accord unanime du Conseil***
Le Maire informe qu'en raison des diverses prestations assurées par le SDEPA, celui-ci facturera 1 € par élément d'éclairage aux communes à compter du 1er janvier 2018.

❑ **Camp de Gurs** : l'école a prévu une sortie au camp de Gurs le 22 juin 2017. La députée, Nathalie CHABANNE a envoyé un chèque de 200 € à l'APE pour participer au transport. Le solde de la facture transport sera financé par la commune en une subvention à l'APE. La commune prendra aussi en charge les entrées au musée du camp pour 100 €.

❑ **Vol au local technique** : Suite au cambriolage, une plainte a été déposée. L'expert de l'assurance est passé et a chiffré le remboursement du matériel.

Retrouvez sur notre site Internet www.barzun.fr, rubrique "Vie Municipale", tous les compte-rendus des Conseils Municipaux de la commune

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Investissement :

	Prévu :	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	160 812,00 €	64 475,10 €	- €
Recettes	160 812,00 €	125 264,65 €	- €

Fonctionnement

	Prévu :	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	436 243,00 €	322 535,12 €	- €
Recettes	436 243,00 €	455 520,28 €	- €

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent d'investissement : 60 789,55 €
Excédent de fonctionnement : 132 985,16 €
Résultat global : 193 774,71 €

BARZUN - TAXES VOTEES EN 2017

Taxes	Taux 2016	**Taux votés 2017**	Bases 2017 en €	Produits 2017 en €
Taxe Habitation	7,34%	**7,41%**	825 500	61 170
Taxe Foncier Bâti	7,02%	**7,09%**	477 600	33 862
Taxe Foncier Non Bâti	31,84%	**32,16%**	30 100	9 680
				104 712

FISCALITE 2017

COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE OUSSE GABAS

COMMUNES	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI
AAST	9,85	6,91	41,83
BARZUN	**7,41**	**7,09**	**32,16**
ESPOEY	9,13	5,50	34,50
GER	10,07	8,92	63,41
GOMER	8,62	7,47	40,30
HOURS	9,02	6,86	36,21
LABATMALE	8,19	5,96	30,91
LIMENDOUS	6,92	5,92	36,67
LIVRON	9,63	8,68	34,53
LOURENTIES	6,86	5,17	34,35
LUCGARIER	6,14	4,89	26,75
NOUSTY	8,75	9,70	39,30
PONSON DESSUS*	15,78	9,14	35,64
PONTACQ	7,91	12,21	39,85
SOUMOULOU	7,26	7,87	36,38
PONTACQ	15,10	11,97	39,07
SOUMOULOU	14,45	7,72	35,68

* Chiffres de 2016

BUDGET 2017

Section de Fonctionnement

Recettes

A	Taxes Foncières, Habitation, sur électricité, Reversement CC	194 912
B	Dotations, subventions, participations	61 469
C	Autres produits gestion courante : Revenus des immeubles (loyers)	26 200
D	Remboursement Assurance, sur rémunérations et parts sociales	13 500
E	Autres produits, Cantine, bois	22 251
F	Recettes d'ordres – Travaux en Régie	5 000
G	Produits exceptionnels	2 627
H	Excédent 2016 reporté	132 985
	TOTAL RECETTES	**458 944**

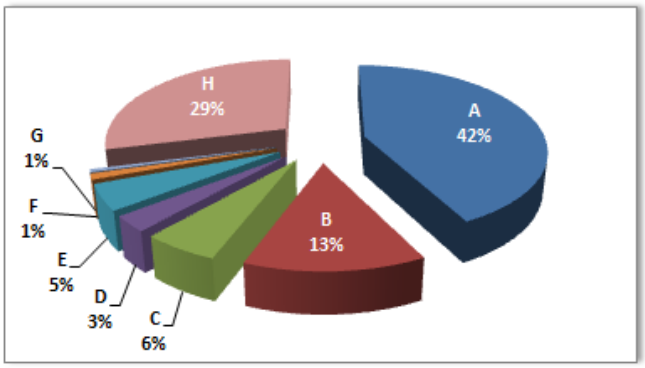

Dépenses

A	Eau, assainissement, électricité, combustible, carburants, entretien, petit équipement, fournitures administratives, cantine	47 400
B	Entretien : terrains, bâtiments, voirie et maintenances	38 125
C	Honoraires percepteur, prêtre, cérémonies, frais postaux et téléphone.	14 460
D	Impôts et Taxes	2 900
E	Charges de Personnel, Charges sociales,...	149 998
F	Reversement FNGIR	41 302
G	Charges de Gestion courantes : cotisations SIVOM, Assainissement, Aménagement Bassin de l'Ousse, Centre Secours, CCAS, Transport scolaire, A.P.G.L, Subventions	77 453
H	Charges financières et exceptionnelles	1 481
I	Dépenses imprévues	7 408
J	Virement à la section d'investissement	73 237
K	Dotations	5 180
	TOTAL DEPENSES	**458 944**

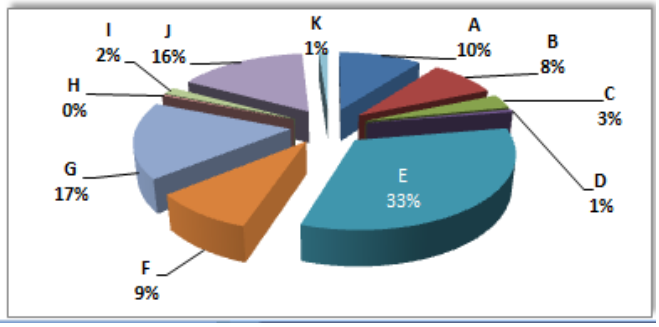

Section d'Investissement

Recettes

A	Subventions Investissements	26 383
B	Remboursement Fonds TVA	9 643
C	Taxe Aménagement	5 000
D	Amortissements	5 180
E	Excédent d'investissement	60 789
F	Report de la section de fonctionnement	73 237
	TOTAL RECETTES	**180 232**

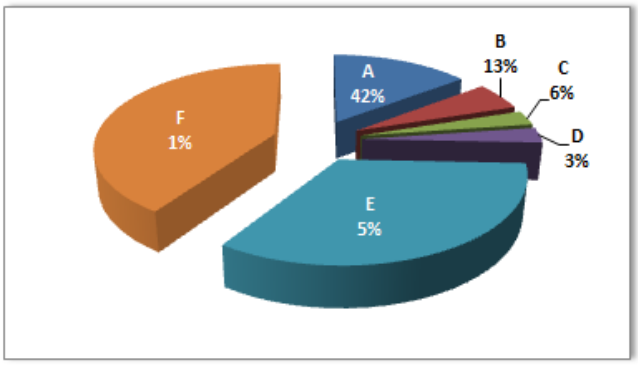

Dépenses

A	Travaux voirie	68 188
B	Matériel	11 000
C	ADAP - Aménagements Handicap	9 426
D	Aménagement pointe Rue Pré du Roy	7 100
E	Travaux Salle Polyvalente	51 500
F	Travaux Ecole	3 000
G	Travaux Trinquet	2 630
H	Mairie - Plantations et Cour	9 790
I	Travaux en Régie	5 000
J	Dépenses imprévues	4 141
K	Remboursements d'emprunts	8 457
	TOTAL DEPENSES	**180 232**

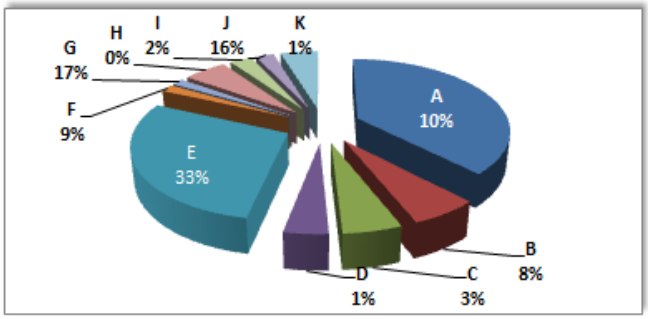

Rythmes scolaires : passage à la semaine de 4 jours :
De nouvelles modalités et directives sont données pour un possible passage à 4 jours dans les écoles après avis du Conseil Municipal et du Conseil d'Ecole.
Le conseil municipal a choisi de proposer une organisation du temps scolaire sur quatre jours à compter de la rentrée 2017 comme annoncé par les diverses administrations ou ministères.
Le Décret « Blanquer » a été publié au JO mercredi 28/7/2017.

Le Conseil Municipal est favorable au passage à 4 jours
Une consultation des Parents d'élèves a été faite par la Mairie (**70% sont favorables** aux 4 jours)
Le Conseil d'Ecole du 29/6/2017 a donné son avis : **71,5% pour la semaine à 4 jours.**

D'après les contacts pris avec les communes voisines, il semblerait que la quasi totalité souhaitent revenir à la semaine des 4 jours.
Nous attendons la réponse de l'Académie qui validera ou pas ce projet.
Nous remercions ici tous les bénévoles (9 en tout depuis 2014) qui ont participé à la réalisation des TAP (**T**emps d'**A**ctivités **P**ériscolaires). Merci ! merci !

POURQUOI UN PLUI ?

Le 17 décembre 2015, afin d'harmoniser l'ensemble des politiques communales d'aménagement du territoire de la CCOG, les élus communautaire ont décidé de réaliser un PLU à l'échelle intercommunale (PLUi).Il remplacera les anciens Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), Plans d'Occupation des Sols (POS) et Cartes Communales (CC) des 13 communes. Ce sera également l'occasion pour les deux Communes soumises au Règlement Nationale d'Urbanise (RNU) de se doter d'un document d'urbanisme.

Il aura pour mission de définir l'évolution du territoire les 10-15 prochaines années tout en préservant l'identité et les spécificités de chaque commune. Il définira les modalités de gestion du sol en intégrant de nombreuses thématiques qui touchent au quotidien de la vie des habitants et des entreprises: l'habitat, l'économie, les déplacements, l'environnement, etc.

Deux représentants de Barzun siègent à cette commission : R MILLET, B CAZABAN.

Les échéances :
Finalisation : fin 2018
Validation : fin 2019
Application : 2020

Fleurissement :
Chacun aura pu apercevoir la nouvelle physionomie de la Place centrale avec le fleurissement réalisé par les employés, des élus et un bénévole venu nous apporter ses précieux conseils. Merci.

Elections Sénatoriales
Le dimanche 24 septembre ont lieu les élections sénatoriales à Pau.
La désignation des délégués chargés de voter ont été désignés par un vote en séance de conseil municipal du 30 juin 2017.

3 titulaires :
Maurice Minvielle, René Millet, Bernard Cazaban-Carrazé
3 suppléants :
Josiane Castéran, Chantal Bénazeth, Vanessa Cabresin

Fête de l'école

Elle a débuté le samedi 1er juillet à 14h30 à 16h30 dans la salle polyvalente, par des jeux organisés pour les enfants de l'école. Un grand merci à Marie, Delphine, Caroline et Steffi qui ont régalés, petits et grands avec des gaufres chaudes, ainsi qu'à Nicolas, pour la barbe à papa.

Suivi à 19h d'un spectacle avec des saynètes, des danses, de la magie sur fond de cabaret, bravo et merci à Jessica, Brigitte, Simone, Martine, Nicole et Madeleine pour la mise en scène, les décors, les costumes. A Nicolas pour le son, la lumière et la musique. A Magali et Emilie. Aux parents des CM2 pour leurs collations et à tous les parents pour leurs mets.

Bonne route pour le collège à nos 13 CM2.

Carte d'identité :
Depuis le 15 mars 2017, les demandes de carte d'identité doivent être déposées dans une mairie équipée, comme pour les passeports. La plus proche d'ici est Soumoulou.
Il faut prendre rendez-vous et un délai d'attente conséquent est à craindre.

Une commission a été mise en place pour élaborer le PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) qui sera finalisé avant la fin de l'année.

- *Pourquoi un PCS : document obligatoire pour chaque commune qui doit se doter d'une organisation de secours en cas de catastrophe naturelle ou autre.*
- *Objectif du PCS : identifier les risques potentiels sur notre commune et prévoir une organisation qui déterminera le rôle de chacun et chacune en cas de crise.*
- *Document Préfecture : présentation du document qui prévoie l'organigramme et l'organisation d'une cellule de crise sur notre commune.*
- *Identification des risques potentiels :*
  - *Canicule : vécue en 2003 qui peut se reproduire avec tout ce que l'on entend sur le dérèglement climatique. Touche la population.*
  - *Inondations : la proximité de l'Ousse et ses montées brutales dont l'histoire récente confirme le risque potentiel. Touche une partie du village et sa population*

Les 31 mai, 1er et 2 juin , les élèves et l'équipe enseignante de l'école sont partis en voyage de classe au château de Couloumé Mondebat dans le Gers. Ils ont passé 3 jours à travailler sur le thème de l'astronomie animé par les animateurs de la Ferme des Etoiles. Les enfants ont appris à situer la Terre dans le système solaire, à caractériser les conditions de vie terrestre et à identifier les enjeux liés à l'environnement. Les parents et le bureau de l'association des parents d'élèves (A.P.E.A.) vous remercient d'avoir participé à toutes les opérations réalisées tout au long de l'année qui ont permis de financer une partie de ce voyage.

Retrouvez sur notre site Internet www.barzun.fr, rubrique "Vie Scolaire", toute l'actualité de l'école, du C.M.J.

DES BARZUNAIS A L'HONNEUR

Rémi SANKEY, karatéka, récolte depuis quelques années des médailles au niveau national et vient de décrocher la médaille d'argent en combat - Coupe de France Karaté Uechi Ryu <80kg

Depuis 17 ans, Rémy pratique ce sport.

Animateur fédéral (2ème dan), il a pratiqué au Karaté Club Lourdais (KCL) et depuis 2 ans, il est inscrit au club « Arts Martiaux Toulouse Mirail (AMTM) ».

Vincent PINTO, Champion d'Europe !

Le jeune ailier du Centre de Formation de la Section Paloise, Vincent Pinto est le seul joueur de la délégation francaise à avoir joué tous les matchs en intégralité. Vincent a également marqué 2 essais en finale contre la Géorgie qu'ils remportent 36 à 18.

Félicitations aux jeunes Français et à Vincent pour cette belle performance.

Cet été, Vincent Pinto est sélectionné afin d'intégrer le Pôle France en tant qu'ailier. Avec en prime une tournée au mois d'août en Afrique du sud

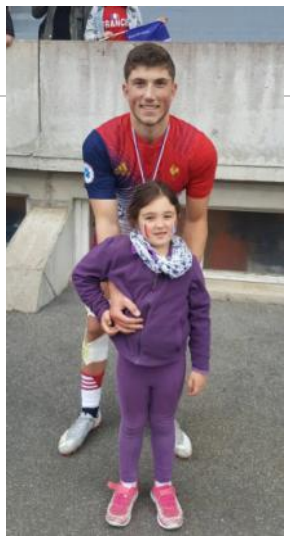

BARZUN - LEGION D'HONNEUR

Michel BACHETTE PEYRADE, colonel de réserve a été élevé au grade d'officier de la légion d'honneur.

Des camarades légionnaire de Barzun, son père Jean, le maire, le Conseil Municipal lui adressent leurs plus sincères félicitations

Révélation de la GT Academy Nissan 2015, **Gaëtan PALETOU** est devenu pilote chez Milan Compétitions et participe à la 308 Racing Cup (qui succède à la RCZ).

Il a pris la 4ème puis 3ème place des deux courses de la Coupe de France des Circuits à Nogaro (32) et surtout il a signé sa première victoire sur le circuit de Pau…

Cette année sportive qui vient de s'achever a marqué le début d'un virage que le club a pris dans son organisation et ses objectifs.
Le club a procédé à une réorganisation des rôles. Personnellement j'ai vécu cette année comme un apprentissage de tous les rouages à prendre en compte pour que le fonctionnement soit le plus facilité possible.
Certaines personnes se sont donc engagées à divers niveaux pour pallier mes lacunes et me permettre une certaine prise de recul et je les remercie sincèrement.
Concernant la partie technique, Vincent CANEROT et son équipe, amènent tout son savoir faire aux entraineurs pour que les joueurs de chaque catégorie puissent progresser et acquérir le niveau requis pour passer en catégorie supérieure.
J'insiste sur ce point car je tiens à préciser l'objectif principal de notre club qui est bien de rechercher l'épanouissement de chacun au travers de notre sport. Je pense qu'il est aussi important de voir des jeunes s'épanouir, prendre confiance en eux, apprendre des valeurs de respect et d'engagement, que de gagner des titres. Bon bien sur s'ils gagnent c'est bien aussi.
Donc le projet du club doit avant tout être axé autour de la formation des jeunes qui formeront les équipes séniors de demain
Concernant les jeunes arbitres en formation, Audrey LACOTE prend en charge l'école d'arbitrage que nous avons crée. Je la remercie pour cet engagement qui est bien important et montre aux instances notre volonté de formation d'arbitres.
.Notre club compte presque 200 licenciés, et la saison prochaine nous pourrons engager des équipes dans presque toutes les catégories. Nous avons connu la plus forte progression en terme de licenciés dans le département. Cela montre notre dynamisme mais il est important que nous nous continuions à nous structurer pour une meilleure organisation.
Au plan de notre communication, Laurent BENAZETH fait vivre la page facebook du club « Entente Barzunaise Hand – EBHB ». Vous y trouverez toutes les informations concernant les rencontres et les évènements.
Je remercie également André Sabatté pour les articles dans la presse.
Nous recherchons une personne qui puisse s'occuper du site du club, qui pourrait être un lieu où l'on retrouve des photos ou des vidéos des matchs. Tout le monde peut filmer où prendre des photos avec son tél. et c'est dommage de ne pas pouvoir les diffuser.
Les liens avec les instances du hand ball sont très importants et je remercie Patrice NAFFRECHOUX de tout le travail accompli auprès des dirigeants et de tout son travail pour organiser le planning des rencontres à domicile.
Notre club est dans le collimateur du comité et de la ligue concernant la virulence de notre public.
Nous devons maintenir cet engouement car le public est important et je tiens à préciser que je souhaite que les équipes extérieures continuent à appréhender de venir jouer chez nous. Il est à prendre en compte que certaines équipes de la banlieue bordelaise ne s'attendent pas à jouer avec une assistance aussi nombreuse massée si près du terrain.
Mais supporter une équipe ne doit pas être la porte ouverte à n'importe quoi. Il est inconcevable que des insultes soient proférées à l'égard des joueurs ou des arbitres. Premièrement cette attitude grille notre club auprès des instances et nous sommes ensuite lourdement sanctionnés si nous passons en commission de discipline. Nous en avons eu l'exemple cette année avec un joueur qui a pris douze matchs de suspension et le club 540 euros d'amende. Deuxièmement pensez aux enfants qui sont dans le public et qui sont témoins de ces insultes.
Nous allons essayer d'organiser une commission qui aura pour but de réfléchir sur ce thème. Concernant les arbitres officiels nous n'avons rien à redire sur leur arbitrage. l'arbitre le seul à décider sur le terrain. En revanche si nous observons des manquements dans sa façon d'arbitrer nous le ferons remonter au comité ou à la ligue.
Concernant les jeunes arbitres, il ne faut pas oublier qu'ils sont en formation, qu'arbitrer devant un public est impressionnant, et que sans jeunes arbitres notre club ne pourrait pas engager d'équipes. Beaucoup de jeunes ne souhaitent pas arbitrer car ils ne veulent pas se faire insulter tous les week ends.
Je propose que pour la prochaine saison ils puissent être équipés de maillots spécifiques qui précisent qu'ils sont en formation et qu'il faut les respecter.
Nous allons également réfléchir à une charte du supporter qui aura des obligations de respect.
Le point noir qu'il va falloir améliorer reste les animations qui représentent l'essentiel de notre budget. Nous en appelons donc aux supporters pour nous aider à les organiser. Si chacun se mobilise, il ne sera sollicité qu'une ou deux fois dans la saison.
L'équipe dirigeante s'étoffe la saison prochaine puisque Michelle COURET quitte ses fonctions de trésorière pour devenir co présidente. René MILLET la remplace à son poste.
Patrick FENER jeune retraité, va lui s'occuper du sponsoring car il nous parait important de mettre davantage en avant ceux qui s'engagent pour faire vivre notre club.
Nous vous donnons tous rendez vous à la rentrée pour venir supporter nos équipes.
Bonnes vacances !!

Jean louis LABORDE, co-président.

Informations disponibles sur le site du club :
http://ebhb.sportsregions.fr

« Une bibliothèque c'est un trousseau de clefs qui ouvre toutes les portes du monde »

Nous devons faire **début août** l'acquisition de nouveaux ouvrages : pour mieux répondre à vos attentes, vos suggestions sur les auteurs, livres, documentaires pour vous, vos enfants, vos ados… seront les bienvenues .Merci de nous les adresser par mail à biblio.barzun@cc-nordestbearn.fr ou lors des permanences de la bibliothèque.
Les bénévoles vous accueillent le mardi de 16H à 18H et le samedi de 10H à 12H.
La bibliothèque sera fermée le samedi 15 juillet 2017 et du 01 au 15 août 2017.

Les animations du réseau de lecture publique reprendront à la rentrée, sur le thème notamment de la montagne en septembre et octobre.

N'oubliez pas de venir chercher pour l'été des romans, documentaires, revues, BD… tout est bon pour apprendre, réfléchir ou simplement se distraire !!!!

LE CARAMBO

Cette année 2017 a vu le dernier tournoi interne du Carambo sous la présidence de Gilles Barrère. En effet, après 8 ans au sein de l'association, Gilles a décidé de céder sa place. Un appel est donc lancé pour constituer un nouveau bureau pour la saison prochaine.

Du 20 avril au 24 juin 2017, 29 équipes se sont donc affrontées, 16 en 4ème série et 13 en 3ème série. Les finales se sont déroulées le samedi 24 juin : en 4ème série, la paire Polubec-Escudéro a battu Badie-Lamarque et en 3ème série, ce sont Julien Garrot et Pierre Lartigue qui ont gagné face à Yves Minvielle et Gilles Cabanne.

La remise des récompenses s'est effectuée en présence de Marie-Pierre Cabanne, conseillère départementale, et de Maurice Minvielle, maire de Barzun.

Chaque participant au tournoi s'est vu remettre une serviette de bain et un décapsuleur à l'effigie du Carambo par les membres du bureau.

Cette journée s'est ensuite poursuivie autour d'un repas où 80 convives se sont régalés.

Retrouvez sur notre site Internet www.barzun.fr, rubrique "Vie Associative", Toutes l'actualité de nos associations

74
communes

583
km²

33 819
habitants en 2014

Le tourisme sur le nouveau territoire de la Communauté de Communes Nord-Est Béarn

L'Office de Tourisme assure l'accueil, l'information des visiteurs, la promotion de notre territoire et la coordination des acteurs touristiques.

Il développe également l'animation par le biais d'évènements phares tel le salon du vin et de la gastronomie à Morlaàs, ou des visites guidées et balades accompagnées pour la mise en valeur de son environnement et de son patrimoine.

Pour les propriétaires désireux de créer de l'hébergement touristique (meublés ou chambres d'hôtes), n'hésitez pas à prendre contact avec nos services et remplissez au préalable une déclaration dans votre mairie.

Emilie et Christine vous accueillent toute l'année à Morlaàs du lundi au samedi de mai à septembre et du lundi au vendredi d'octobre à avril

Aurélie et Carine vous accueillent toute l'année à Lembeye du lundi au vendredi de septembre à juin et du lundi au samedi matin en juillet août.

Ces deux offices de Tourisme travaillent déjà de concert.

Office de Tourisme du Pays de Morlaàs - Place Sainte-Foy - 64160 MORLAAS -Tél : 05.59.33.62.25
www.paysdemorlaas-tourisme.fr tourisme@paysdemorlaas.fr
Syndicat Mixte du Tourisme Lembeye Garlin - Place du Marcadieu - 64350 Lembeye - Tél : 05.59.68.28.78
www.tourisme-vicbilh.fr contact@tourisme-vicbilh.fr

AGENDA

Date	Manifestation
26 août	Repas de l'amitié sous les platanes organisé par le Comité des Fêtes
2 septembre	Tournoi de Hand Ball
7 octobre	Cérémonie des 40 ans du décès de Monseigneur THEAS*
8 octobre	Repas des Aînés
12 novembre	Vide poussette organisé par l'APEA
Les week-ends	Les rencontres de Hand-Ball de l'EBHB à la Salle Polyvalente

* Cérémonie des 40 ans du décès de Monseigneur THEAS

- **16h15 : dévoilement plaque sur la maison natale**
- **17h00 Conférence sur Mgr Théas**
- **18h00 Messe en l'église de Barzun**

REGLEMENTATION RECOMMANDEE

Surveiller votre chien qu'il ne s'échappe pas du domicile.

Un arrêté municipal a été pris le 12 juin 2003 interdisant la divagation des chiens.

Arbres trop hauts = risques de chute par grand vent et dégâts sur les toitures et/ou lignes électriques

Feux de tout genre INTERDITS en plein air

Le verre se met **dans** le container et pas à côté au sol avec des cartons ou sacs poubelles. Pensez aux autres et à ceux qui nettoient…

Tondeuse, tronçonneuse

Le règlement sanitaire départemental fixe les horaires pour les travaux et bricolage des particuliers :
Jours ouvrables: 8h30-12h et 14h30-19h30
Samedi: 9h-12h et 15h-19h
Dimanche : 10h – 12h

CALENDRIER 2ème SEMESTRE 2017

Les bacs jaunes pour le tri sélectif sont collectés au porte à porte et doivent être impérativement déposés au lieu habituel, la veille au soir de la collecte. Dans le cas contraire, la Communauté des Communes ne garantit pas le service. Par ailleurs, si vous devez mettre un contenant supplémentaire, privilégiez une caissette plastique ou un carton. Ne mettez surtout pas de sacs poubelle, ils ne seront en aucun cas collectés par le ripeur.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service environnement de la CCOG du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 au : 05 59 16 08 80.

Directeur de Publication : Mr MINVIELLE Maurice - Comité Rédactionnel : la Commission "Communication" - Imprimé par nos soins